



Courses d'orientations dans les espaces publics de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

Enseignants et organisateurs de courses d'orientations en groupe

CODE DE BONNE CONDUITE POUR LA PRESERVATION DE LA NATURE ET LA SECURITE DE L'ACTIVITE

1. Je réserve mes créneaux de présence de mon groupe et je m'y tiens. En cas de changements, je les communique à la collectivité afin d'ajuster le planning et de permettre à d'autres groupes de venir.

2. J'organise mon parcours de manière à ne pas inciter les participants à traverser les parcelles boisées et des prairies.

3. Je ne pose pas d'autres balises que celles existantes (ou uniquement après demande préalable et autorisation de la collectivité) que je laisse en place.

4. Je communique le code de bonne conduite aux participants/élèves de mon activité organisée et je veille à son respect.

5. Je signale les balises endommagées ou manquantes ou tout erreur de cartographie au gestionnaire du site d'accueil.
Je respecte le balisage des parcelles ou la fermeture de chemins.

6. En cas de vents forts (> 90km/h), le risque de chute de branches ou d'arbres est élevé et les parcs et jardins sont interdits au public.
J'annule ma session.

